

Avis de consultation Projet QC-2024-02

Février 2024

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 5 février 2024 au 16 février 2024.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur les normes de fiabilité suivantes en vue de leur éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelle version de normes :

- IRO-010-5 – Spécification et collecte des données et informations du coordonnateur de la fiabilité
- TOP-003-6.1 – Spécification et collecte des données et informations des exploitants de réseau de transport et des responsables de l'équilibrage

Normes à retirer :

- IRO-010-4 – Spécification et collecte des données du coordonnateur de la fiabilité
- TOP-003-5 – Données sur la fiabilité de l'exploitation

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Normes et annexes QC proposées;
- Sommaire des normes à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Justification technique des normes proposées;
- Normes en suivi des modifications;
- Annexes QC en suivi des modifications.